

SANTÉ

« La lutte antidopage est une question de santé publique »

Le décret antidopage permettra de contrôler les salles de sport et les joggings du dimanche.

Une question de santé publique, dit l'ONAD.

● Interview : Martial DUMONT

Julien Magotteaux, vous êtes juriste à l'Office national antidopage. Un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles va permettre désormais des contrôles dans les salles de sport. Quel est le but ?

Jusqu'ici, on ne pouvait opérer des contrôles antidopage que dans les clubs sportifs où il y avait des affiliés. Or, selon nos sources, beaucoup de gens qui ne sont pas forcément affiliés se dopent. Et ces gens sont soumis aux mêmes règles mondiales contre le dopage que les autres.

Qui pourra contrôler et comment ?

Des médecins de la Fédération

Wallonie-Bruxelles accompagnés de chaperons et parfois de la police. Ils pourront faire un test d'urine et/ou une prise de sang. En cas de contrôle positif les sanctions seront l'interdiction de pratiquer le sport et des amendes allant de 350 à 10000 euros en fonction de la gravité de la situation.

Et en cas de refus de se soumettre à un contrôle dans une salle de sport ?

Une lourde sanction financière.

Concernant l'interdiction de pratiquer un sport, ça risque d'être compliqué non ? On a quand même le droit de faire du sport à titre privé...

C'est vrai que dans le cas des salles de sport, qui ne dépendent pas d'une Fédération et sont donc des endroits privés, on ne peut interdire aux gens d'aller et venir. Par contre, les sanctions financières sont applicables. Et nous les espérons dissuasives...

Philosophiquement, n'est-ce pas une

forme de privation de liberté de contrôler des personnes qui font du sport juste pour eux et qui, finalement, font ce qu'elles veulent avec leur corps...

Non, parce que la lutte contre le dopage est une véritable question de santé publique. Tous les produits qui sont sur la liste mondiale des produits dopants ont des conséquences et des effets secondaires sur la santé.

Tout le monde est donc susceptible d'être contrôlé, y compris le joggeur du dimanche ?

Il faut raison garder. La proportion de contrôle restera la même entre sport professionnel et amateur : 70 %-30 %. Et seront surtout concernées les salles de sport et les compétitions comme les joggings, qui ont de plus en plus de succès et où il y a énormément de coureurs qui ne carburent pas à l'eau claire... ■

« Il y a plus de dopés chez les amateurs »

En 2016, 1 300 contrôles ont été effectués par l'ONAD. Entre 2 à 3 % des contrôlés étaient positifs à une substance interdite. Parmi eux, au pro rata, il y avait plus d'amateurs.

Avec les contrôles possibles désormais dans les salles de sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONAD s'at-

tend à ce que les cas explosent. Comme en Flandre (où ce type de contrôle est déjà permis) où 20 à 30 % de cas positifs sont recensés chaque année.

« Le but est clairement de ne plus donner de sentiment d'impunité à ceux qui fréquentent les salles de sport », précise Julien

Magotteaux. Qui explique aussi pourquoi les amateurs se dopent finalement plus que les pros.

« Ce n'est pas étonnant. Dans le sport comme dans la vie, il faut toujours aller plus vite, être plus fort, plus beau. Même les jeunes sont poussés à la performance, y compris dans les peti-

tes divisions. Ce qui se passe dans le sport n'est finalement que l'expression et le reflet de la société actuelle », déplore le juriste de l'ONAD. ■ M. Dum.